

MAIRIE DE LANRIGAN

Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 décembre 2016

Convocation affichée et envoyée :
Le 16 décembre 2016

L'an **deux mil seize et le vingt et un décembre** à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HAREL, Maire.

Présents : mesdames et messieurs HAREL Jean, BUAN Janine, DELABROISE Sébastien, HAMON Marc, LEMUR Karine, ROUSSELOT Joseph, SIRET Philippe, TILLON MACAUD Cécile.

Absents excusés : Eric DELAUNE, Bruno ARNAL
Absent : Christophe LAVOLLÉE

Secrétaire de séance : Cécile TILLON MACAUD

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016.

En l'absence d'objection, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016 est **validé** par les membres du Conseil Municipal.

21.12.16-030 **Avis sur la modification des limites territoriales proposées dans les arrondissements du département.**

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Préfet sollicite l'avis de la commune sur le projet de modification des limites territoriales des arrondissements. En ce qui nous concerne, la proposition est de nous rattacher à la sous-préfecture de Saint Malo avec l'ensemble des communes de la CCBP.

Monsieur le Maire a interrogé les services de la Préfecture afin de connaître les incidences de ces modifications de limites. Madame JOUANNET de la Direction des collectivités locales nous a indiqué que nous dépendrons de la sous-préfecture de Saint Malo mais à la marge car la plupart des relations avec les collectivités sont centralisées en préfecture. De plus, pour les administrés, la majorité des démarches sont désormais déterritorialisées et ils peuvent aussi bien aller à Saint Malo qu'à Rennes ou à Dinan.

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** cette proposition. Les conseillers indiquent que, malgré le redécoupage récent des cantons, notre commune continue de dépendre de la brigade de gendarmerie de Hédé - Bazouges distante de 15 Kms alors

que nous sommes à 4 Kms de la gendarmerie de Combourg. Dans un souci de cohérence et de proximité, les conseillers municipaux demandent le rattachement de notre commune à la brigade de gendarmerie de Combourg.

21.12.16-031 **Choix de la participation aux comices de l'ancien canton de Hédé ou aux comices du canton de Combourg-Tinténiac à partir de 2017**

Monsieur Hamon indique que nous avons été sollicités par le Président du comice agricole du secteur de Combourg afin de participer à l'avenir à leurs comices. Cette demande fait suite au nouveau découpage cantonal du territoire. Il ajoute que les membres du bureau du comice agricole de l'ancien canton de Hédé-Bazouges souhaitent poursuivre l'organisation des comices sur la base de la structure et du périmètre existants et ont proposé à notre commune de continuer à y participer.

La participation annuelle au comice de l'ancien canton de Hédé-Bazouges est actuellement de 0,76 €/habitant. La participation annuelle au comice du secteur de Combourg serait de 0,72 €/habitant. Monsieur Hamon ajoute que les communes du secteur de Combourg ne versent pas toutes le même montant par habitant.

Monsieur le Maire indique que la commune de Dingé qui est dans la même situation que la nôtre n'a pas pris position pour l'instant.

Les conseillers municipaux **décident d'attendre la décision** de la commune de Dingé pour statuer sur ce sujet.

21.12.16-032 **Travaux de voirie 2017**

Monsieur le Maire explique que la réalisation de la 2^{ème} tranche des travaux de réaménagement des abords de la Mairie a été programmée début 2017. Il rappelle le projet en précisant que les véhicules venant de "La Gentière" continuent de rouler vite avant de ralentir à l'approche de la Mairie et qu'il a recueilli les avis des services du Conseil Départemental afin de sécuriser cette section. Il nous est indiqué que la mise en place d'une écluse n'est pas adaptée car le trafic n'est pas assez élevé mais qu'il convient plutôt de réaliser un plateau surélevé.

Monsieur le Maire a rencontré avec les adjoints le 9 décembre le Maître d'œuvre et les entreprises chargées de réaliser ces travaux. Compte tenu des plans de charge, les travaux de cette seconde tranche ne pourront pas démarrer avant le 15 mars 2017. Monsieur le Maire et les adjoints ont demandé au Maître d'œuvre de bien vouloir prendre en compte et chiffrer la création d'un plateau en enrobé hydro-décapé avec 2 places de stationnement au droit du N°9 et de prévoir l'aménagement des entrées des riverains en béton bouchardé.

Après examen du projet, Madame LEMUR et Madame TILLON MACAUD demandent qu'une partie des noues prévues en rive Ouest soient remplacées par du stationnement en pavés enherbés. Elles indiquent qu'il faut offrir des places de façon à ce que les véhicules ne stationnent pas sur les cheminements piétonniers, et communiquer pour inciter les automobilistes à respecter les aménagements en posant des potelets ou des barrières si besoin. Monsieur le Maire et Monsieur DELABROISE indiquent que la demande sur ce secteur est inexistante et que les véhicules stationnent principalement aux abords de la Mairie et de l'église. Ils ajoutent que la mise en place d'obstacles anti-stationnement serait contraire à l'esprit global du projet en empêchant le croisement des gros véhicules et que ces dispositifs seraient détruits.

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de réaliser ces travaux à partir de mars 2017 avec le plateau incluant 2 places de stationnement et les entrées en béton bouchardé.

Monsieur le Maire propose de réaliser les noues sur l'ensemble du linéaire de cette 2^{ème} section.

Cette proposition est acceptée par 6 voix pour et 2 voix contre.

21.12.16-033 **Vente de la balayeuse**

Monsieur le Maire indique aux Conseillers que la commune possède une ancienne balayeuse mécanique tractée qui n'est plus utilisée depuis plusieurs années. Le balayage des voies est maintenant réalisé directement par le service Voirie de la CCBR. Il indique qu'il n'y a pas lieu de conserver cet outil et qu'il est possible de le vendre par l'intermédiaire du service Voirie de la CCBR qui le proposera aux enchères.

Monsieur Hamon explique aux conseillers municipaux qu'il souhaite acquérir cet outil et qu'il le mettra à disposition pour nettoyer les voies communales si besoin puis Il quitte la séance.

Après délibération, les conseillers municipaux présents **décident à l'unanimité** de vendre cette balayeuse à Monsieur Hamon pour un montant de 200 €.

Fin de la séance à 22 heures.

Jean HAREL, Maire	Marc HAMON, 1 ^{er} adjoint	Sébastien DELABROISE, 2 ^{ème} adjoint
Bruno ARNAL, Conseiller municipal <i>ABSENT EXCUSÉ</i>	Janine BUAN, Conseillère municipale	Eric DELAUNE, Conseiller municipal <i>ABSENT EXCUSÉ</i>
Christophe LAVOLLÉE, Conseiller municipal <i>ABSENT</i>	Karine LEMUR, Conseillère municipale	Joseph ROUSSELOT, Conseiller municipal
Philippe SIRET, Conseiller municipal	Cécile TILLON MACAUD, Conseillère municipale	